

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
25/11/2019	25/11/2019	2019-9206						
	1. Intitulé du projet							
Projet Laherrère - Aménagement d'une place et de 2 immeubles en R+5 sur la commune de Pau.								
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des	) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	PAU BEARN HABITAT							
Nom, prénom et qualité de la personne	Mme FARANDOU Véronique							
habilitée à représenter la personne morale	·							
RCS / SIRET 0 9 5 7 8 0 2	1 9 0 0 0 1 0 Forme juridique	Société Anonyme (à CA)						
loigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	a nº1						
	au des seuils et critères annexé à l'article R.	122-2 du code de l'environnement et						
	dimensionnement correspondant du projet							
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'							
39. a)	Travaux et constructions qui créent une surfa du code de l'urbanisme ou une emprise au so l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 l	l au sens de l'art. R * 420-1 du code de						
	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent être anneyées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 c	lu formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les évent		io ionnoidire						
Training as projet, y complis les events	isola navada de demonion							
Construction d'une place et de 2 immeub	les (R+5) dont la surface de plancher cumulée	est égale à 11 170,6 m².						
		·						

4.2 Objectifs du projet
Dans une dynamique de résilience, le quartier Saragosse crée une nouvelle centralité, une nouvelle identité : la place Laherrère.
Entre variation et équilibre, le projet Laherrère créera de nouveaux espaces de rencontre.
Lot 1 : Espaces d'accueil, bureaux, poste de police, Locaux techniques Lot 2 : Logements étudiants, logements jeunes, Espaces communs logement, Brasseries, restaurant, Salle de convivialité, Boulangerie.
Le parti architectural s'inspirant des places de village proposera des arches en double hauteur pour les brasseries ou salle de convivialité, tandis que d'autres arches, plus basses, marqueront les accès plus intimes et protégés.
Pour plus de détail, voir l'annexe 2 du diagnostic écologique sommaire.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Nivellement, mise en place des réseaux, construction des 2 bâtiments.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Immeuble polyvalent avec fréquentation du public et trafic automobile lié à l'utilisation du site par les habitants, les employés et la clientèle.

	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? ventale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	
- Permis de construire - Dossier loi sur l'eau		
4.5. Dimonologo et gara etéristiques du s	projet et qua erficio alcholo de l'enération, présient les unités de mesure utilisées	
	projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées deurs caractéristiques Valeur(s)	
Surface du terrain d'assiette	1,2734 ha	
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques¹ Long 0 ° 2 1 ' 3 6 " Q. Lat. 4 3 ° 18 ' 3 1" N	
Parcelles concernées : CY452, CY451, CY450 et CY369 Avenue de Saragosse 64 000 PAU	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point d'arrivée:  Long ° ' " Lat ° ' " Communes traversées:	
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation of	ioignez à votre demande les annexes n° 2 à 6  ion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X  u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non	
environnementale ?  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été autonomie de la composante de la compo	nt les projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF 2 « Réseau hydrographique du Gave de Pau et ses annexes hydrauliques » (720012970), se situe à 2,8 kilomètre au Sud-ouest du projet
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	Les cartographies du Plan de prévention du bruit disponible sur le site https://bruit. agglo-pau.fr/ indiquent que l'Avenue de Saragosse est concernée par les bruits de routes. Le centre de l'Avenue est classé à un niveau sonore (type A) sur 24h de 60 dB (A) tandis que ces abords sont concernés par un niveau sonore de 55 dB (A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	Voir p. 26 et planche n°4 du diagnostic écologique sommaire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			Sur les critères floristiques et pédologiques, aucune zone humide n'a été identifiée dans la zone d'étude.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Pau est concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé par arrêté préfectoral le 23 septembre 2016. Le site du projet n'est pas concerné par ce périmètre. Pau n'est pas concerné par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit?		X	Le site inscrit le plus proche constituant les allées de Morlaàs est localisé à 800m au Sud-est
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 « Parc boisé du Château de Pau » (FR7200770) se situe à 2,7 km au Sud-ouest du projet. Et le site Natura 2000 « Gave de Pau » (FR7200781) se situe à 2,8 kilomètre au Sud- ouest du projet.
D'un site classé ?		X	Le site classé le plus proche se situe à 1,6 km au Sud du projet (Terrasse Sud - Pau)

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

#### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Possourcos	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	(voir diagnostic écologique sommaire en annexe)
Milieu nature			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		La commune de Pau est concernée par le risque technologique suivant : -Transport de matières dangereuses
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		La commune de Pau est concernée par les risques naturels suivants : Inondation / Tempêtes /Séisme Le site du projet est concerné par : - Séisme : zone 4 - moyenne - Retrait gonflement des sols argileux : Aléa faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	$\boxtimes$		Lors de la phase des travaux, les engins se déplaceront sur le chantier . En phase d'exploitation, un trafic sera engendré par le personnel et la clientèle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Lors de la phase de chantier, le déplacement des véhicules et les travaux entraîneront des nuisance sonores. Lors de la phase d'exploitation, des nuisances sonores seront engendrées par les véhicules des habitants, du personnel et de la clientèle du complexe urbain.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Les futures équipements et les voies d'accès au complexe urbain pourront être une source d'émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Outre ceux issus de l'utilisation d'engins de chantier et des véhicules des habitants, du personnel et de la clientèle, pas de rejets de polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales seront évacuées dans un bassin de stockage puis rejetées à débit régulé dans le réseau pluvial communal.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les bâtiments généreront des déchets ménagers et seront traités au sein de filières adaptées.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	Une modification positive de la perception visuelle du site aura lieu (ancienne friche). Le projet est enclavé au sein d'un espace urbanisé
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X	
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'éviter d'éventuel impacts pour le voisinage et les espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'accompagnement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase des travaux. Ainsi, les impacts à court terme seront réduits.

Afin de limiter l'implantation d'espèces invasives, un réensemencement immédiat des espaces verts (par hydroseeding) sera réalisé.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les orientations d'aménagement de la commune de PAU.
- Le projet n'est concerné par aucun habitat d'intérêt communautaire.
- Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 2,7 km du site, aucun milieu naturel remarquable ne sera impacté.
- Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place des mesures d'accompagnement (envol de poussière et espèces invasives)

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	8.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
Ĺ	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publié ;	-   🗙
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agi d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c) 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
ţ	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d) 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées e complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plar devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet es susceptible d'avoir des effets.	

Veuillez com parties auxqu	pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les uelles elles se rattachent
	Objet
DIAGNOSTIC	ECOLOGIQUE SOMMAIRE (comportant les annexes obligatoires n°2 à 6)
	9. Engagement et signature
Je certifie sur	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	le,
Signature	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

# Liste des figures

Figure 1 : Vue axonométrique du projet Laherrère	6
Figure 2 : Localisation du projet Laherrère	7
Figure 3 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité	13
Figure 4 : Localisation des prises de vue	18
Figure 5 : Prise de vue n°1	19
Figure 6 : Prise de vue n°2	19
Figure 7 : Prise de vue n°3	19
Figure 8 : Prise de vue n°4	20
Figure 9 : Prise de vue n°5	20
Figure 10 : Prise de vue n°6	20
Figure 11 : Prise de vue n°7	21
Figure 12 : Prise de vue n°8	21
Figure 13 : Prise de vue n°9	21

#### I. Généralité

Commune du Sud-Ouest de la France, préfecture du département des Pyrénées-Atlantiques en région Nouvelle-Aquitaine, **PAU** et plus particulièrement le **quartier Saragosse** apparaît être le secteur privilégié par l'opérateur immobilier Pau Béarn Habitat pour l'implantation d'une place et de 2 immeubles en R+5.

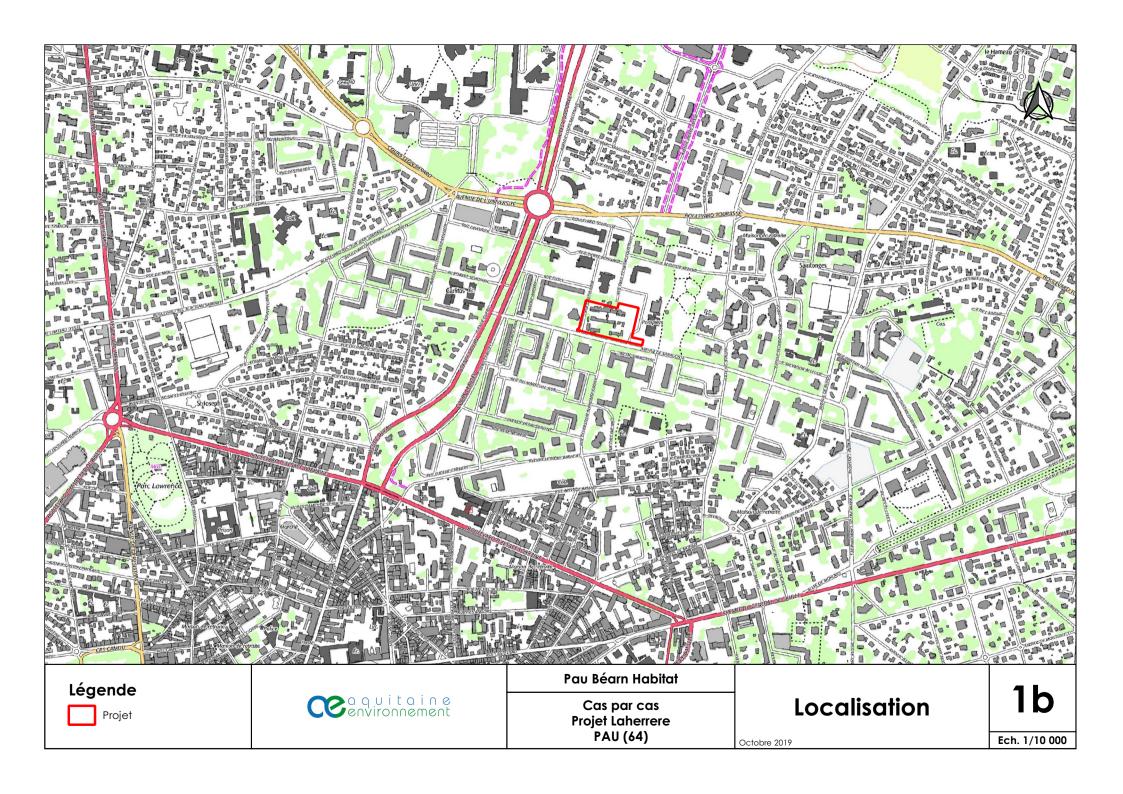
Les parcelles cadastrales CY452, CY451, CY450 et CY369 associées à ce projet se situent à 600m du boulevard Alsace-Lorraine et à 1,7 km au Nord-est de l'hôtel de ville de Pau. Le projet global comprendra une surface de plancher de 11 170,6 m².



Figure 1 : Vue axonométrique du projet Laherrère

Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.





#### Pau Béarn Habitat

Cas par cas Projet Laherrère PAU (64)

### Situation cadastrale

2

Octobre 2019

Ech. 1/1 700

